

> Ambilly, le 3 décembre 2012

## > Un nouveau protocole d'accord transfrontalier pour la gestion de l'eau

L'eau est une ressource partagée à l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Afin d'assurer la gestion au quotidien de ce patrimoine commun, quatorze représentants des autorités et collectivités suisses et françaises ont signé ce jour un protocole d'accord transfrontalier pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques du Grand Genève.

La mise en place d'une politique globale et d'une gestion durable de l'eau nécessite une importante coordination entre les objectifs de protection et de gestion des eaux et les mesures d'aménagement et de développement du territoire.

Elaboré dans le cadre de la Communauté transfrontalière de l'eau (CRFG – Grand Genève - Agglomération franco-valdo-genevoise) et réunissant quatorze autorités et collectivités suisses et françaises, ce protocole porte sur la gestion de l'eau et couvre toutes les thématiques afférentes : eau potable, assainissement, rivières, inondations, etc.

Conclu pour une durée de 15 ans, les signataires s'engagent sur cinq axes de travail concernant le périmètre franco-valdo-genevois.

### 5 axes pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques :

- Protéger la ressource en eau afin d'en garantir la pérennité ;
- Protéger et reconstituer les cours d'eau en favorisant la diversité des organismes et des milieux ;
- Maintenir le régime hydrologique « naturel » des cours d'eau ;
- Pérenniser les efforts réalisés en matière d'assainissement ;
- Apporter des réflexions sur les situations de crises.



> Production annuelle d'eau potable : 109 millions de m<sup>3</sup> (31 mio en France, 78 mio en Suisse) ;

> 20% de l'eau produite provient des sources, 27% des nappes et 53% du Lac Léman ;

> A l'horizon 2030 : augmentation des besoins en eau de 20 à 30%, soit une production de 20 à 30 mio de m<sup>3</sup> par rapport à aujourd'hui.

Bilan de l'état de la ressource en eau à l'échelle de l'agglomération entre 2008 et 2012 - CRFG/ Communauté transfrontalière de l'eau.

## Protéger la ressource en eau afin d'en garantir la pérennité

La ressource en eau est répartie de façon inégale dans le périmètre du Grand Genève. Certains secteurs rencontrent déjà des problèmes tant quantitatifs que qualitatifs, qui s'aggraveront avec le développement urbain et l'exploitation agricole intensive. Des solutions de partage équitable de l'eau, respectueuses du développement durable devront être trouvées.

**Exemple d'actions :** suivi des nappes du Genevois et du Rhône, suivi qualitatif de la ressource en eau potable.

## Protéger et reconstituer les cours d'eau en favorisant la diversité des organismes et des milieux

Le développement urbain est un facteur important de perturbation des milieux aquatiques naturels par ses effets sur la qualité des eaux. Les cours d'eau constituent dans bien des cas la colonne vertébrale des réseaux écologiques. Le Grand Genève devra être en mesure de concilier les exigences de la nature avec celles du développement urbain en assurant notamment la mise en réseau par les corridors « verts-bleus » des différents réservoirs écologiques.

**Exemple d'action :** détermination du débit biologique minimum.

## Maintenir le régime hydrologique « naturel » des cours d'eau

L'urbanisation induit des dégradations des régimes hydrologiques des cours d'eau conduisant à une augmentation des risques d'inondation et d'érosion. La maîtrise des régimes est un enjeu majeur du Grand Genève. Elle passe par :

- La protection des zones humides ;
- La protection des francs bords (ou espaces minimaux des cours d'eau) ;
- La protection, voire la réhabilitation des secteurs d'expansion de crues ;
- Une application stricte des critères de gestion des eaux pluviales dans les zones urbanisées.

**Exemple d'actions :** coordination des planifications de gestion de l'eau, mise à jour de la carte des dangers de crue.

## Pérenniser les efforts réalisés en matière d'assainissement

La collaboration transfrontalière et intercantonale est déjà très bien instaurée, il s'agit de la pérenniser. Les stations d'épuration (STEP) genevoises traitent les eaux usées provenant de près de 90 000 habitants de France voisine. Dans l'autre sens, les eaux usées produites par environ 1 230 habitants du canton de Genève sont traitées dans des STEP françaises.

De même, les eaux usées d'environ 550 habitants genevois sont traitées dans des STEP vaudoises.



© hepia



© hepia



De par l'abandon des petites unités de traitement au profit d'une centralisation dans de plus grandes STEP, cette collaboration transfrontalière et intercantonale permet d'une part une rationalisation des coûts de l'assainissement et d'autre part une meilleure performance de traitement avec des rejets dans des milieux récepteurs moins sensibles.

**Exemple d'actions :** suivi de la qualité des cours d'eau à l'aval des rejets, cartographie de l'assainissement.

### Apporter des réflexions sur les situations de crises

Le caractère transfrontalier de ce territoire demande que la question des situations de crise soit abordée dans le but de coordonner les instances et les procédures d'intervention pour une gestion optimale, notamment pour la protection de la ressource en eau et la protection des cours d'eau en cas de risque de pollution accidentelle par exemple.

**Exemple d'actions :** établissement de protocoles d'intervention coordonnés, étude de la sensibilité de la ressource en eau en cas de crise.

### Les entités signataires

- La République et canton de Genève ;
- L'Etat de Vaud ;
- La République française ;
- Le Conseil régional du district de Nyon ;
- La Ville de Nyon ;
- La Région Rhône-Alpes ;
- Les Conseils généraux de l'Ain et de la Haute-Savoie ;
- L'ARC Syndicat mixte ;
- L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse ;
- La Communauté de communes du Pays de Gex (CCPG) ;
- Le Syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses abords (SM3A) ;
- Le Syndicat mixte des affluents de l'ouest lémanique (Symasol) ;
- Le Syndicat intercommunal à vocation unique pour l'aménagement et l'entretien du Foron du Chablais-Genevois (Sifor).



En haut, de gauche à droite : **Bernard Gaud**, Vice-président de l'ARC, **Jean-François Jaton**, Chef du service des eaux, sols et assainissement (SESA) du Canton de Vaud, **Pierre Molager**, Sous-préfet de St-Julien-en-Genevois, **Guy Larmanjat**, Conseiller général de l'Ain, **Raymond Mudry**, Conseiller général de la Haute-Savoie, **Claude Dupertuis**, Municipal de Nyon, **Gérald Cretegnny**, Président du Conseil régional du District de Nyon et **Jean Neury**, Président du Symasol.

En bas, de gauche à droite : **Renée Magnin**, Présidente du Sifor, **Martial Saddier**, Président du SM3A, **Michèle Künzler**, Conseillère d'Etat de la République et canton de Genève et **Guy Maurin**, Vice-président de la CCPG.

### www.grand-geneve.org, Rubrique Documentation et médias

Cahiers thématiques et PACA / Environnement

- Protocole d'accord transfrontalier pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur l'agglomération franco-valdo-genevoise

Projet d'agglomération n°2 / Annexes

- Annexe 6 : Évaluation environnementale stratégique, juin 2012